

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)  
**Membres absents** : Mme BERNARD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****42, rue de Chenôve - Acquisition d'une propriété bâtie**

Monsieur Berthier, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a reçu une offre de cession d'une propriété bâtie, 42, rue de Chenôve, dans le cadre de la succession de Monsieur Jean Jardeaux.

La propriété est entièrement grevée d'une servitude d'alignement et la maison est libre d'occupation.

Son acquisition, par la Ville, permettrait de poursuivre la maîtrise foncière des biens concernés par cet alignement.

Il est proposé de procéder à l'acquisition amiable de cette propriété bâtie, 42, rue de Chenôve, cadastrée section DN n° 133, d'une surface habitable d'environ 65 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 136 500 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville, dans le cadre de la succession de Monsieur Jean Jardeaux, assurée par Maître Jean-Paul Domy, notaire associé, 3, boulevard des Valendons - BP 49 - 21301 Chenôve cedex, d'une propriété bâtie, 42, rue de Chenôve, cadastrée section DN n° 133, d'une surface habitable d'environ 65 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 136 500 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



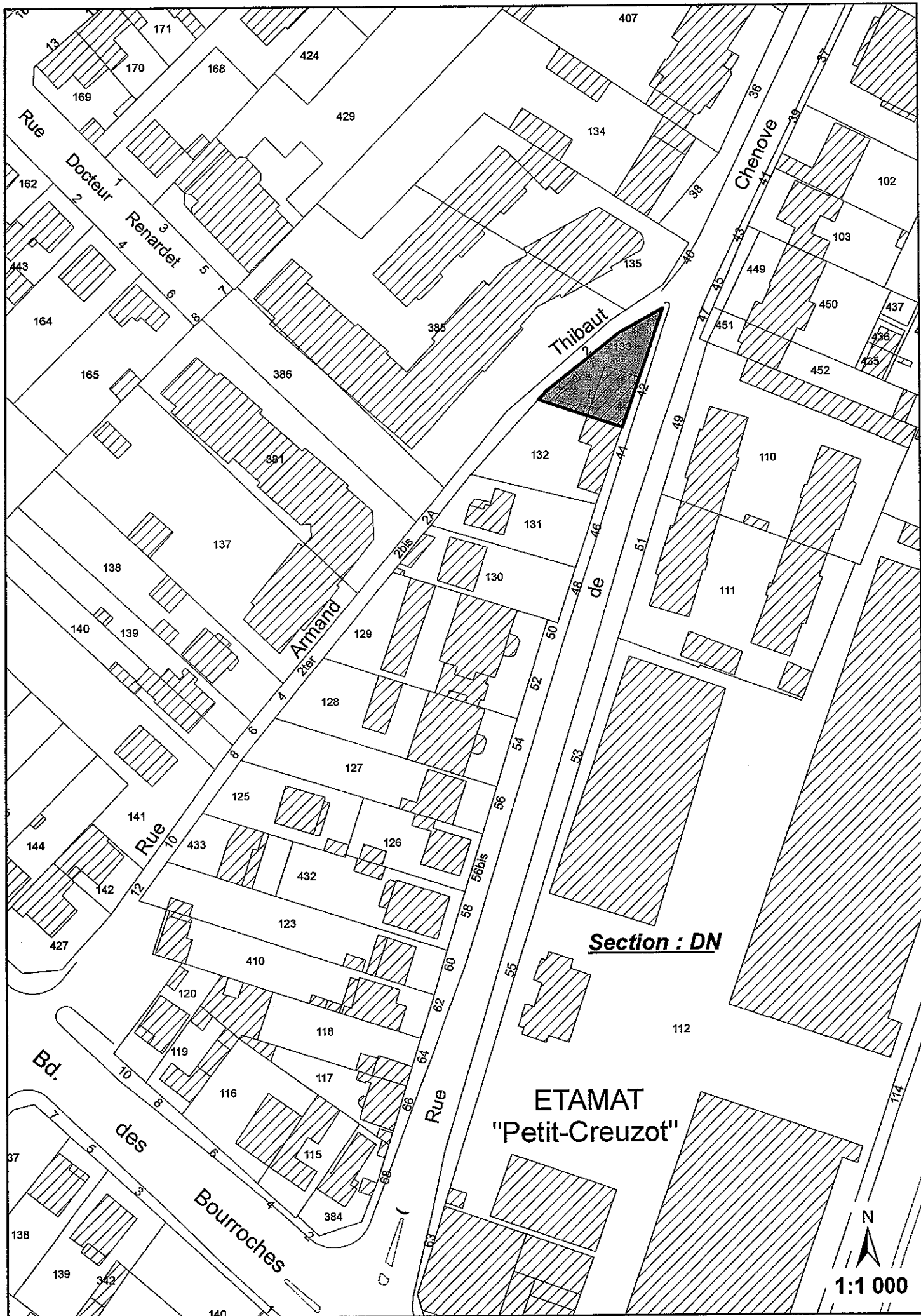
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

02 AVR. 2009





**Section : DN**

**ETAMAT  
"Petit-Creuzot"**

**1:1 000**